

PROJET PEDAGOGIQUE PERISCOLAIRE 2018-2019

ACCUEIL DE LOISIRS À ARLANC



AMBERT
LIVRADOIS
FOREZ



MAISON DE L'ENFANCE
LOUMAS
63220 ARLANC
04.73.95.07.27
DIRECTION : MÉLANIE CARLETTA

I. Introduction

A. Rappel des intentions éducatives de l'organisateur

Développement et épanouissement de l'enfant :

- Elargir les connaissances et les pratiques de l'enfant.
- Apprentissage ludique
- Assurer la sécurité physique et affective de chaque enfant
- Favoriser l'accès à l'éducation

Les valeurs de la citoyenneté (permettre à l'enfant de devenir un citoyen actif et écoresponsable)

- Promouvoir les valeurs de citoyenneté, de justice, de solidarité et de tolérance
- Contribuer à la formation du citoyen
- Développer les liens intergénérationnels
- Favoriser la prise de conscience des enjeux environnementaux

Favoriser la découverte de son territoire :

- Partenariat avec les acteurs locaux (associations, artisans, clubs...)
- Activités de plein air en favorisant l'accès aux richesses naturelles
- Ateliers découverte

Respect du rythme de l'enfant :

- Adaptation des activités en fonction de l'âge de l'enfant
- Répondre aux besoins et attentes de l'enfant
- Accompagner à son rythme vers l'autonomie

B. Contact

Organisateur

Communauté de Communes Ambert Livradois Forez

15 rue du 11 novembre

BP71

63600 AMBERT

04.73.72.71.40

La Communauté de Communes est présidée par Monsieur Jean-Claude DAURAT.

La vice-présidente en charge du pôle Enfance Jeunesse est Madame Stéphanie ALLEGRE-

CARTIER et le directeur du pôle est Monsieur Louis-Jean GOUTTEFANGEAS. Madame LABOISSE

Laurie est responsable des accueils de loisirs.

Accueil de Loisirs

Maison de l'enfance

Loumas

63220 ARLANC

04.73.95.07.27

alsh.arlanc@ambertlivradoisforez.fr

II. Présentation de la structure

Les horaires d'accueil de l'Alsh sont de 7h30 à 18h00 avec restauration et 7h30-12h et 13h-18h sans restauration, tous les mercredis en périodes scolaires.

L'Alsh accueille les enfants de 4 à 15 ans dans les locaux de la maison de l'enfance : nous disposons d'un bâtiment adapté pour accueillir les enfants. L'espace propose un hall d'entrée avec vestiaires, une grande salle d'accueil et d'activité, de deux salles juxtaposées pour les activités manuelles et le jeu libre, un espace extérieur clos et de toilettes (dont l'un est adapté aux personnes à mobilité réduite).

L'accueil de loisirs bénéficie de plusieurs espaces (en quasi libre accès) à proximité :

- La salle omnisports : elle nous offre de grandes possibilités d'activités, elle se situe juste à côté de la maison de l'enfance. Nous avons accès à différents types de matériel : VTT, tapis, ballons, cerceaux, ...
- La base de loisirs : elle se situe à 300 mètres de l'ALSH, et dispose d'une piscine aqua récréative fonctionnelle et d'une aire de jeux.
- Le Jardin pour la Terre qui nous offre un espace naturel riche ainsi que des animations proposées auxquelles nous participons.

I. Les objectifs

A. Les objectifs généraux

Le projet pédagogique est un document qui définit les axes pédagogiques du projet éducatif. Il est conçu comme un contrat entre l'équipe pédagogique, les intervenants, les parents et les enfants sur les conditions de fonctionnement de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement. Le projet pédagogique sert de référence tout au long de l'action et permet de donner du sens aux activités proposées et aux actes de la vie quotidienne.

Il ne faut pas oublier que les vacances sont des moments particuliers de la vie de l'enfant et que certains passent plusieurs années dans la structure !

B. Les objectifs opérationnels et les moyens mise en œuvre

1- Un accueil de loisirs pour vivre ensemble :

- Développer l'entraide et la cohésion du groupe en donnant des responsabilités mesurées. Lors d'activités, les plus grands peuvent, s'ils le souhaitent, être amenés à aider les plus jeunes, cela les responsabilise et les valorise.
- Favoriser l'expression de l'individu au sein du groupe, en leur laissant une parole libre, constructive tout en étant à l'écoute de l'autre.
- Apprendre des valeurs aux enfants : la solidarité, le respect de l'autre, leur faire connaître leurs droits et devoirs.
- Permettre aux enfants de vivre des expériences citoyennes et démocratiques. Lors de situations concrètes, permettre aux enfants de s'exprimer et de donner son point de vue. Par exemple : lors d'un déplacement, un enfant sort du bus et part en courant pour rentrer dans le bâtiment. Une fois rentrés,

on reprend la situation avec l'ensemble du groupe pour rediscuter de ce qu'il s'est passé : limites, danger, acceptable ou non, etc.

2- Un accueil de loisirs pour grandir !

- Respecter le rythme des enfants. Un coin calme avec tapis et livres est disponible à tous moments pour tous si le besoin s'en fait sentir. Nous sommes vigilants à l'état émotionnel de l'enfant et nous nous adaptons à lui.
- Respecter les besoins des enfants en proposant des activités adaptées à leurs capacités. Nous adaptons aussi les temps de la vie quotidienne : horaires des repas, temps calme (digestion), durée des activités adaptée aux capacités d'attention des enfants.
- Donner la possibilité aux enfants de rêver, « ne rien faire » pour qu'ils travaillent leur imaginaire.
- Aider à devenir autonome, mettre et débarrasser la table, aider à installer et ranger lors des activités.

3- L'autonomie :

- C'est exprimer ses choix lors de la vie quotidienne de l'Alsh, participer à l'activité que l'on a envie de découvrir, pouvoir donner ses idées d'activités pour les prochaines vacances, s'exprimer sur ce que l'on a aimé ou pas.
- Ne pas être totalement dépendant de quelqu'un : en apprenant à mettre la table, débarrasser seul son assiette et ses couverts, plein de petits gestes du quotidien.
- Être conscient des contraintes qui nous entourent et les accepter : en établissant les règles de vie avec les enfants, nous leur permettons d'être investis et évitons de simplement imposer ces règles. Ils deviennent acteurs de leur séjour et se sentent impliqués.
- Apprendre à agir seul ou en groupe : un adulte est toujours présent pour aider un enfant en difficulté. Mais il ne fait jamais à sa place, il essaie au contraire de trouver (ensemble) des solutions pour que l'enfant réussisse seul et qu'il prenne confiance en lui.

4- Un accueil de loisirs à Arlanc pour découvrir son territoire et son patrimoine :

- Découvrir et connaître son territoire, en explorant des activités au sein du milieu naturel qui nous entoure.
- Travailler avec les services et les commerces locaux,
- Participer aux activités proposées sur le territoire : collaboration avec le Jardin pour la Terre, musée de la dentelle, ciné parc, château de Mons, programmation « bulles de mômes ».
- S'investir au travers de partenariats avec les accueils de loisirs du territoire (ACLLF, la Chaise Dieu).

II. Le fonctionnement

A. La restauration

Dans un but d'équité et d'équilibre alimentaire, tous les repas sont fournis par l'EPHAD d'Arlanc. Il nous prépare des repas chauds équilibrés, variés et de qualité. Il nous fournit également les collations de l'après-midi.

Les repas sont pris sur place dans la grande salle commune de l'accueil de loisirs. Les pique-niques et collations sont pris sur le lieu de l'activité.

B. Relations avec les familles

Nous sommes disponibles auprès des parents pour toutes questions, demandes spécifiques ou inquiétudes.

Nous rencontrons les familles systématiquement lors de l'inscription afin d'expliquer le fonctionnement de la structure et pour présenter les locaux.

Lors des temps d'accueil, les animateurs essaient de faire un bilan auprès des familles et de les informer de tout évènement particulier (blessure, fatigue, pleurs,...).

La continuité d'une partie de l'équipe permet aux familles de confier leurs enfants en toute confiance et de créer un lien.

C. La vie collective

Les enfants sont tenus de respecter les règles de vie et de fonctionnement fixées par l'équipe d'animation en collaboration avec les enfants.

En tant qu'équipe éducative, nous proposons des activités adaptées aux capacités des enfants. Il faut aussi faire avec les besoins et les désirs de chacun, en s'adaptant aussi à leur ressenti émotionnel du moment. C'est ça aussi, la vie collective, faire en fonction de l'autre et trouver sa place.

La mixité des âges dans le groupe permet également d'apprendre le « vivre ensemble », chacun devant faire selon lui-même et le reste du groupe, en trouvant ensemble des solutions pour une bonne cohésion.

L'aménagement de l'espace offre plusieurs coins différents (coin calme, dinette, construction, jeux de société, ...) qui permet aux enfants de se retrouver et de jouer librement avec ce qu'il aime.

D. La participation de l'enfant

Il faut permettre aux enfants de grandir en faisant des choix, en ayant le droit de participer ou non à une activité. Plutôt que d'obliger l'enfant à participer, nous essayons de comprendre pourquoi il n'a pas envie et lui proposons par exemple de regarder et de joindre à nous si ça lui plait. Parfois, certains enfants ont surtout un manque de confiance et n'osent pas se lancer. Pendant la journée nous mettons en place plusieurs temps d'échanges : pour présenter la journée, les activités, former les groupes, demander si les enfants ont des choses à exprimer. Les enfants ont le droit de donner leur avis lors de ces temps, ils peuvent s'exprimer sur les activités ou leur journée en disant ce qu'ils ont préféré ou moins aimé. Cela nous permet de nous remettre en question, et cela permet aux enfants de participer à la vie de la collectivité. La participation des enfants passe aussi par leur participation à la vie quotidienne : rangement des jeux, aide au rangement et nettoyage après l'activité, etc.

E. L'hygiène et les soins

Les règles d'hygiène font partie intégrante de la vie quotidienne en accueil de loisirs. Nous souhaitons donner de bonnes habitudes aux enfants concernant le lavage des mains, nous les invitons donc à se laver les mains à des moments clés :

- avant et après les repas et goûters
- après les activités salissantes
- après les sorties extérieures
- après le passage aux toilettes
- avant les activités cuisine

Lors de ces activités cuisine, nous équipons les enfants d'une charlotte et d'un tablier, cela permet d'éviter toute contamination des denrées utilisées.

Pour la sécurité des enfants, nous avons à notre disposition une pharmacie dans les locaux ainsi que deux trousse de secours que nous pouvons amener en sorties extérieures.

Dès lors qu'un enfant se blesse, si c'est superficiel bien entendu, nous procédons aux premiers soins et nous consignons les actes effectués sur un classeur d'infirmerie. Cela permet de retrouver une trace écrite en cas de problème qui surviendrait dans les jours suivants.

F. Les activités

Pour chaque période de mercredis, nous préparons en équipe un programme qui se base à la fois sur des demandes d'enfants, des envies des animateurs et des animations prévues à l'extérieur.

Le programme est varié, nous mélangeons dans une même journée les activités sportives ou « qui bougent », celles plutôt manuelles, à l'intérieur ou extérieur, etc. Chacun peut trouver de quoi bien s'occuper selon ses envies !

Parfois, certaines animations que l'on nous propose à l'extérieur sont réservées à une certaine tranche d'âge, par exemple des spectacles pour des 4-6 ans, des randonnées VTT pour les grands.

Les temps d'activités prennent une place importante dans la journée, il est important que ces temps répondent aux objectifs pédagogiques de l'équipe mais plus important encore, il faut que les enfants passent un bon moment à chaque fois ! Ils permettent entre autres

- Faire découvrir de nouveaux jeux, des savoir-faire, de nouveaux thèmes, l'environnement, des personnes extérieures, etc...
- Inculquer des valeurs éducatives telles que la socialisation, le partage ou le respect.
- Aider les enfants à grandir, s'affirmer, se découvrir des compétences, s'exprimer, se dépenser, partager des bons moments, ...

III. Les missions des animateurs

L'équipe est composée de la directrice, Mélanie CARLETTA (BAFD) et de Véronique GARDE (BAFA).

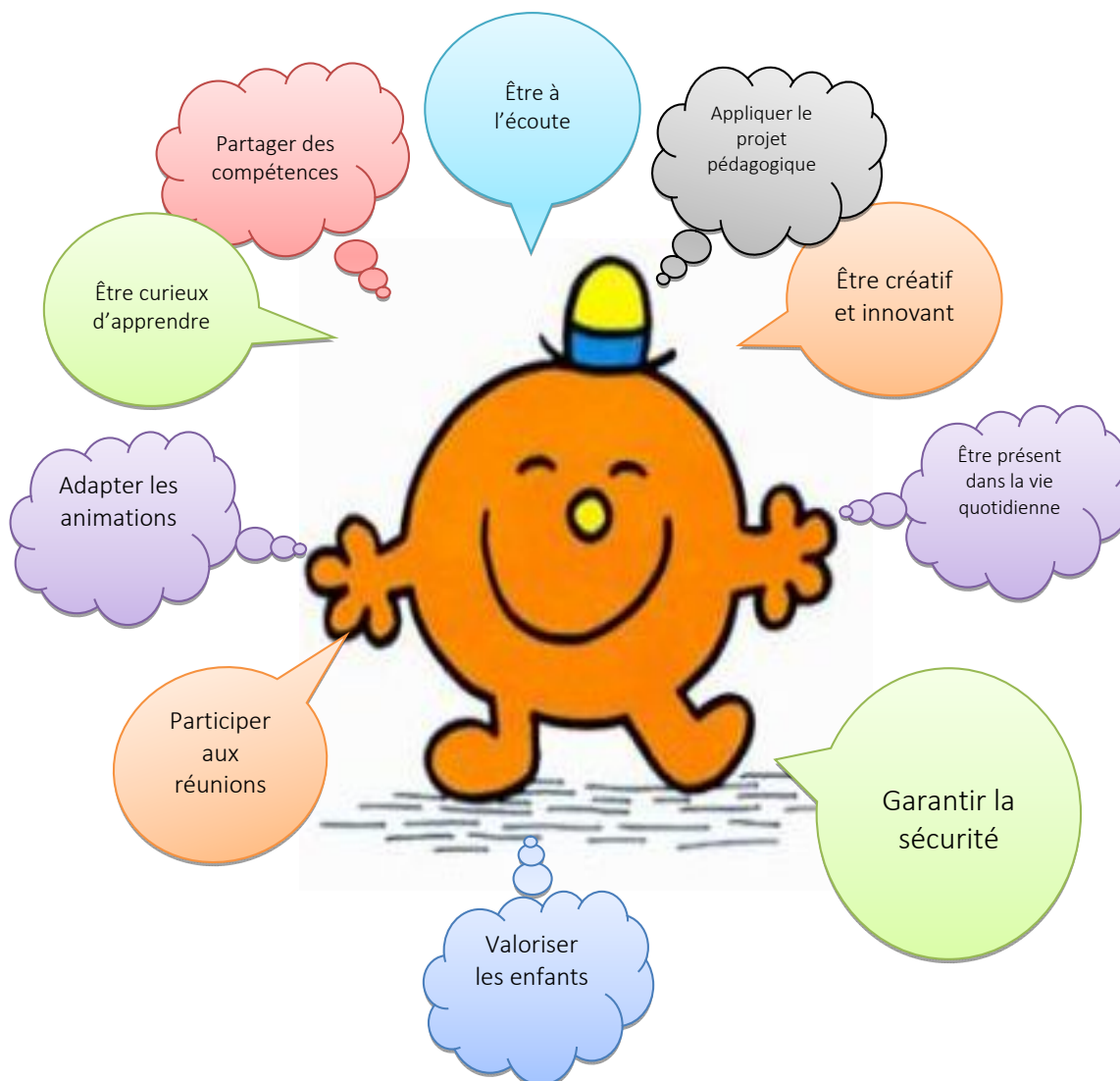
En application de l'article R. 227.20 du code de l'action sociale, l'inclusion des intervenants ponctuels, prestataires d'activité dans les effectifs d'encadrements, est autorisés.

- Enfant de moins de 6 ans : 1 animateur pour 10 enfants
- Enfant de plus de 6 ans : 1 animateurs pour 14 enfants

Ils sont garants de la sécurité physique, morale et affective des enfants ainsi que du bon déroulement des activités et de la vie quotidienne. Ils participent au projet pédagogique et proposent des animations et activités en cohérence avec celui-ci.

Ils préparent, adaptent au public, animent et évaluent les activités qu'ils proposent aux enfants. Ils participent à la gestion de la vie quotidienne : attentifs aux rythmes des enfants à leurs besoins et à leur hygiène. Ils doivent aussi être capables de travailler et de communiquer en équipe.

Le rôle des animateurs diplômés ou en formation :



La structure est également lieu de formation. A ce titre, des stagiaires sont régulièrement accueillis dans le cadre de leur cursus en lien avec les domaines du loisir éducatif et de l'animation socioculturelle. Nous prenons le temps avec eux de fixer des objectifs, de faire des évaluations en cours de stage pour faire un point sur leur lacune s'il y en a, de leur donner des conseils, de les encourager sur leurs points forts.

Ce sont les futurs animateurs de demain, nous devons leur donner un maximum d'informations et de pistes pour évoluer qui pourront leur être utiles et surtout l'envie de rester sur notre territoire pour les intégrer si besoin à nos différentes structures.

IV. Evaluation des objectifs de l'accueil de loisirs

Plusieurs éléments permettront de les évaluer : réalisation de bilans avec les enfants après chaque activité, échanges avec les familles durant les temps d'accueil, échanges durant les réunions de fonctionnement et réalisation de bilans par les animateurs.

Si certains points sont à revoir, une réunion d'équipe permettra d'échanger et d'améliorer si nécessaire.

V. Annexes

A. Les tarifs

Le tarif est appliqué en fonction du quotient familial donné à l'inscription. Tous les trimestres la direction vérifie auprès de la CAF si celui-ci a changé pour toujours appliquer le bon tarif.

Pour les activités en « supplément » telles que la piscine, les sorties extérieures, il n'y a pas de facturation en plus.

Nouvelle grille tarifaire validée

QF 1 De 0 à 550	QF 2 De 551 à 800	QF 3 De 801 à 1000	QF 4 De 1001 à 1250	QF 5 > à 1250 et N.C.	
2,50 €	3,50 €	4,00 €	5,00 €	5,50 €	Demi-journée
4,50 €	6,00 €	7,50 €	9,00 €	10,00 €	Journée

(Coût du repas: 3,00€/repas à ajouter)

Réduction : 2ème enfant -15% 3ème enfant -25%

Forfait Semaine -10%

B. Les modalités d'accueil

L'inscription peut être effectuée auprès de Mélanie ou Véronique par téléphone au 04.73.95.07.27 ou par mail à l'Alsh : alsh.arlanc@ambertlivradoisforez.fr

Il est possible d'inscrire les enfants en journée complète ou en demi-journée.
Inscrire votre (vos) enfant(s) une semaine à l'avance.

Les présences et repas sont facturés s'ils ne sont pas décommandés 48 heures à l'avance (sauf problème grave).

C. Le règlement intérieur

Il est transmis aux familles à l'inscription et disponible de manière permanente sur simple demande.

Conditions d'admission :

L'Alsh est ouvert à tous les enfants du territoire sans distinction sinon celle de l'âge et dans la limite des capacités d'accueil.

Nous accueillons les enfants à partir de 4 ans révolus au premier jour de fréquentation.

www.ambertlivradoisforez.fr

15 avenue du 11 Novembre • 63 600 Ambert • Tél. 04 73 72 71 40 • accueil@ambertlivradoisforez.fr

L'enfant doit avoir ses vaccinations à jour et ne présenter aucun risque de maladie contagieuse. L'enfant ne doit pas venir malade.

Tout manquement grave à la discipline et toute attitude incorrecte seront immédiatement signalés aux représentants légaux.

En cas de dommage matériel, les frais occasionnés seront à la charge des représentants légaux.

Documents à fournir par les familles :

Fiche d'inscription/famille dûment complétée : avec le numéro d'allocataire CAF, les coordonnées complètes adresses, téléphone, mail.

Attestation d'assurance responsabilité civile obligatoire (numéro de contrat et compagnie) et tous autres documents utiles à la bonne prise en charge de l'enfant.

Facturation et règlements :

Les familles s'engagent à payer les sommes dues lors de la facturation mensuelle. Le règlement s'effectue avec le coupon retour et uniquement auprès du Trésor Public Les chèques sont à libeller à l'ordre du Trésor Public.

Effets et objets personnels à l'enfant :

Pour vivre pleinement sa journée et garantir son autonomie, il est préférable que l'enfant ait une tenue vestimentaire sans « contrainte ». Vêtements chauds et de pluie (bonnet, gants, ...) en saison froide. Casquette et vêtements légers en saison chaude.

Aucune assurance ne prend en compte les dégâts vestimentaires. Le port de bijoux ou d'objets de valeur se fait sous la responsabilité des représentants légaux.

L'Alsh décline toute responsabilité en cas de perte ou de détérioration d'objets appartenant aux enfants.

La responsabilité de la Communauté de Communes ne saurait être engagée en cas de perte, de détérioration ou de vols des affaires personnelles, objets de valeur ou espèces.

Autres :

- Lorsqu'un enfant est récupéré le soir par une autre personne que l'un de ses représentants légaux, cette personne doit avoir été signalée au préalable, par écrit sur la feuille de renseignements individuels ou sur papier libre. Seul l'acte écrit et signé par les représentants légaux est valable concernant toute autorisation pour récupérer un enfant.

- En cas d'incident bénin (bobo ; coup ou choc léger ; écorchure ...), l'enfant est pris en charge par un adulte référent. Chaque soin est mentionné dans le registre d'infirmerie. Les parents ou tuteurs sont informés le soir, lorsqu'ils récupèrent l'enfant.

- En cas de maladie ou d'incident notable (mal de tête ; mal de ventre ; fièvre ...), les représentants légaux sont immédiatement avertis.

Exécution et modification du règlement intérieur :

Toute modification du règlement intérieur est soumise à délibération du Conseil Communautaire.